

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 16 février 2007

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM, Président
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 16 février 2007 sur convocation
adressée par le Président le 08 février 2007.

Étaient présents :

BAREMBACH	/	M. Louis FRENE
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	/
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	/
BLANCHERUPT	/	M. Roger SCHEIDECKER
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	/
LA BROQUE	/	M. Pierre MATHIOT
LA BROQUE	Mme Patricia CASNER	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Jean-Pierre AMOROS
GRANDFONTAINE	M. Etienne MAIRE	M. Philippe REMY
LUTZELHOUSE	/	Mme Laurence JOST MUHLBACH-SUR-
BRUCHE	/	Mme Christine MORITZ NATZWILLER
	M. André WOOCK	M. Jean-Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	/
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Pascal DOUVIER
RANRUPT	Mme Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	/
RUSS	/	M. Alain LACAVE
SAALES	/	M. Bernard KLEIN
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	M. Francis FRERING
SAULXURES	M. Gérard OURY	M. Gérard BOULANGER SCHIRMECK /
	M. Jean-Frédéric HEIM SCHIRMECK	M. Daniel GENLOT
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Lucien LANOIX
WILDERSBACH	M. André FASSLER	M. Paul FISCHER
WISCHES	M. Alain FERRY	M. Guy VANEY
	M. Jean-Luc POIREL	

Avaient donné procuration :

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER avait donné procuration à M. Louis FRENE
BELLEFOSSE	M. Jean CHRISTMANN avait donné procuration à Mme Alice MOREL
BELMONT	M. Edmond VOLTZ avait donné procuration à M. Guy HAZEMANN
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER avait donné procuration à M. Roger SCHEIDECKER
BOURG-BRUCHE	M. Vincent PETERSCHMITT avait donné procuration à M. André HUNG
LA BROQUE	M. J.B. PANNEKOECKE avait donné procuration à M. Pierre MATHIOT
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD avait donné procuration à Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	M. P. KUNTZMANN avait donné procuration à Mme Christine MORITZ
NEUVILLER-LA-ROCHE	Mme Martine SIEGFRIED avait donné procuration à M. André WOLFF
ROTHAU	M. Jean-Paul MASSON avait donné procuration à M. Marc SCHEER
RUSS	M. Léon WEISSENBERGER avait donné procuration à M. Alain LACAVE
SAALES	M. Jean VOGEL avait donné procuration à M. Bernard KLEIN
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY avait donné procuration à M. J.F. HEIM
WISCHES	M. Alain FERRY avait donné procuration à M. Guy VANEY

Était excusé:

/

Assistaient à la réunion : Monsieur Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

Approbation du procès verbal de la séance du 29 janvier 2007,
Décisions du bureau du 05 février 2007,
Communications,
Compte Administratif 2006 (Budget principal, budget d'action sociale et budgets annexes « Ecrus » et Muhlbach-Sur-Bruche)
Compte de gestion du percepteur
Affectation des résultats
Clinique Saint Luc à Schirmeck,
Allocations et subventions inscrites au Budget Primitif 2007 :
Mission Locale : Demande de subvention
Comité de Développement Bruche-Mossig-Piémont : Participation 2007,
Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche : Demande de subvention pour prise en compte des charges locatives de l'année 2006
Affaires Scolaires : Collège du Spitzemberg : Demande de subventions,
Fondation du Patrimoine : Cotisation 2007,
Budget Primitif 2007 :
Budget Principal et Budget d'Action Sociale et budgets annexes « Ecrus » et « Muhlbach-Sur-Bruche »
Taux d'imposition applicables pour 2007
Amortissement des subventions,
Divers.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2007

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2006 est approuvé, à l'unanimité.

2/ DECISIONS DU BUREAU DU 05 FEVRIER 2007

Pas de décisions prises en séance de bureau

3/ COMMUNICATIONS

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux délégués présents à la Salle Polyvalente de Plaine. Il fait ensuite le point sur l'état d'avancement des chantiers conduits par la Communauté de Communes (Terrain de football en gazon synthétique à Barembach, Ateliers-relais, etc ...)

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la tenue de l'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Elus de la Montagne la dernière semaine d'Octobre. Madame Alice Morel apporte les précisions sur cette assemblée Générale.

4/ COMPTE ADMINISTRATIF 2006

A) COMPTE ADMINISTRATIF 2006 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT ZONE D'ACTIVITES DE MUHLBACH SUR BRUCHE, BUDGET ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT ZONE D'ACTIVITES DES ECRUS À LA BROQUE ET BUDGET D'ACTION SOCIALE

Monsieur René PETIT, Vice-Président, assure la présidence.

Il présente le Compte Administratif pour l'année 2006 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	3 500 469,77 €
Dépenses d'investissement :	2 183 511,21 €

Recettes de fonctionnement :	5 306 731,43 €
Recettes d'investissement :	2 492 846,97 €
Excédent global de clôture :	2 115 597,42 €

Le Compte Administratif 2006 est approuvé à l'unanimité.

Le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement de la Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	37 346,21 €
Dépenses d'investissement :	37 346,21 €

R e c e t t e s d e f o n c t i o n n e m e n t :

2 8 7 3 4 6 , 2 1 €

R e c e t t e s d ' i n v e s t i s s e m e n t :

0 , 0 0 €

E x c é d e n t g l o b a l d e c l ô t u r e :

2 1 2 6 5 3 , 7 9 €

Le Compte Administratif 2006 est approuvé à l'unanimité.

Le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement de la Zone d'Activités des Ecrus à La Broque s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	4 477,83 €
Dépenses d'investissement :	4 477,83 €

R e c e t t e s d e f o n c t i o n n e m e n t :

2 0 4 4 7 7 , 8 3 €

R e c e t t e s d ' i n v e s t i s s e m e n t :

0 , 0 0 €

E x c é d e n t g l o b a l d e c l ô t u r e :

1 9 5 5 2 2 , 1 7 €

Le Compte Administratif 2006 est approuvé à l'unanimité.

Le Compte Administratif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 0,00 €

Dépenses d'investissement : 1 000,00 €

R e c e t t e s d e f o n c t i o n n e m e n t :

2 5 2 9 6 , 1 0 €

R e c e t t e s d ' i n v e s t i s s e m e n t :

2 6 0 6 , 9 3 €

E x c é d e n t g l o b a l d e c l ô t u r e :

2 6 9 0 3 , 0 3 €

Le Compte Administratif 2006 est approuvé à l'unanimité.

B) COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR

Le Compte de Gestion du Percepteur pour 2006 correspondant au Compte Administratif 2006 est approuvé à l'unanimité.

C) AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil de Communauté, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé à l'unanimité, le 16 Février 2006, le compte administratif 2006, qui présente un **excédent de fonctionnement cumulé** (hors restes à réaliser) d'un montant de **1 806 261.66 €**.

Constatant que la **section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution global de	309 335,76 €
un solde de restes à réaliser de	1 449 000,00 €

entraînant un besoin de financement de 1 139 664,24 €

VU les états des restes à réaliser au 31 décembre 2006,

CONSIDERANT les besoins recensés pour l'exercice 2007,

CONSIDERANT que le budget de 2006 comportait, en prévision, un **virement de la section de fonctionnement** (compte 023) à la **section d'investissement** (compte 021) de **384 000,00 €**.

DECIDE sur proposition du Vice-Président d'affecter au budget de l'exercice 2007 le **résultat**, comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'Investissement (3) :	1 139 664,24 €
Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) :	309 335,76 €
Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :	666 597,42 €

5/ CLINIQUE SAINT LUC À SCHIRMECK

A) PROGRAMME DE RESTRUCTURATION DE LA CLINIQUE SAINT LUC À SCHIRMECK : CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 septembre 2006 relative au programme de travaux de la clinique Saint Luc à Schirmeck,

CONSIDERANT les résultats de l'étude diagnostic confié au cabinet NKS,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux soit assurée par la Communauté de Communes de la Haute-Bruche,

DECIDE d'organiser un concours de maîtres d'œuvre,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération,

AUTORISE le Président à passer et à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et toutes pièces relatives à cette opération.

B) PROGRAMME DE RESTRUCTURATION DE LA CLINIQUE SAINT LUC À SCHIRMECK : CONCOURS DE MAITRES D'ŒUVRE : COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS

La délibération sera retranscrite lors du prochain compte-rendu du Conseil de Communauté

6/ ALLOCATIONS ET SUBVENTIONS INSCRITES AU BUDGET PRIMITIF 2007

A) MISSION LOCALE : DEMANDE DE SUBVENTION

VU la demande de Monsieur le Président de la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck,

CONSIDERANT que la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck accueille et oriente les jeunes de 16 à 25 ans, demandeurs d'emploi, sans qualification et qu'il convient dans la situation actuelle, de renforcer ce dispositif dans la Haute-Vallée de la Bruche,

CONSIDERANT le programme de développement de la Haute-Vallée de la Bruche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck une participation de fonctionnement de **0,65 € par habitant** soit **12 351,30 €** pour l'année 2007.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2007.

B) COMITE DE DEVELOPPEMENT BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT : PARTICIPATION 2007,

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Association Bruche-Mossig-Piémont fixant la participation des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à **0,40 €** par habitant pour l'année 2007,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Association Bruche-Mossig-Piémont une participation de fonctionnement de 0.40 € par habitant, soit une somme évaluée à **7 452,80 €** au titre de l'année 2007.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au compte 6281 du Budget Primitif 2007.

C)OFFICE DE TOURISME DE LA HAUTE-VALLEE DE LA BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR PRISE EN COMPTE DES CHARGES LOCATIVES DE L'ANNEE 2006

VU la demande de subvention de Madame la Présidente de l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche en date du 01 février 2007,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

De verser à l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche une participation complémentaire de fonctionnement de **8 538,70 €** pour l'année 2007, correspondant aux charges locatives de l'Office de Tourisme pour l'année 2006.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2007.

7/ AFFAIRES SCOLAIRES : COLLEGE DU SPITZEMBERG : DEMANDE DE SUBVENTION

Par courrier en date du 23 janvier 2007, Madame la Principale du Collège du Spitzemberg sollicite auprès des communes de Bourg-Bruche et de Saâles une participation aux frais de déplacement des élèves à la piscine et une contribution à l'action « Collège au cinéma ».

VU la délibération du Conseil de District en date du 04 juin 1992, relative à la prise en charge de la part communale des frais liés à la scolarisation et au transport des enfants de Bourg-Bruche et de Saâles, scolarisés par dérogation au collège de Spitzemberg à Provenchères.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser au collège du Spitzemberg une subvention évaluée à **397,80 €**.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée au budget primitif 2007.

8/ FONDATION DU PATRIMOINE : COTISATION 2007

La Fondation du Patrimoine a pour principales missions de :

- Promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité,
- Susciter et organiser des partenariats publics privés,
- Participer, le cas échéant, financièrement aux actions de restauration,
- Transmettre les savoir-faire et favoriser la création d'emplois.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'ensemble des communes. Le coût de cette adhésion s'élève pour l'année 2007, à la somme de **1 600,00 €**.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de mise en oeuvre de cette collaboration.

9/ BUDGET PRIMITIF 2007

A) BUDGET PRIMITIF 2007 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT ZONE D'ACTIVITES DE MUHLBACH SUR BRUCHE, BUDGET ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT ZONE D'ACTIVITES DES ECRUS À LA BROQUE ET BUDGET D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Président présente le Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités des Ecrus à La Broque et le Budget Primitif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche et pour l'exercice 2007.

Le Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	4 914 000,00 €
Dépenses d'investissement :	10 321 000,00 €
Recettes de fonctionnement :	4 914 000,00 €
Recettes d'investissement :	10 321 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

Le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	3 469 000,00 €
Dépenses d'investissement :	2 822 000,00 €
Recettes de fonctionnement :	3 469 000,00 €
Recettes d'investissement :	2 822 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche.

Le Budget Primitif du Budget annexe du lotissement de la zone d'activités des Ecrus à la Broque s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	5 140 000,00 €
Dépenses d'investissement :	3 914 600,00 €

R e c e t t e s d e f o n c t i o n n e m e n t :

5 1 4 0 0 0 0 0 , 0 0 €

Recettes d'investissement : 3 914 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif du Budget annexe

du lotissement de la zone d'activités des Ecrus à la Broque

Le Budget Primitif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	25 200,00 €
Dépenses d'investissement :	3 600,00 €
Recettes de fonctionnement :	25 200,00 €
Recettes d'investissement :	3 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

B)TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES POUR 2007

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2007 :

Taxe d'habitation	3,21 %
Foncier bâti	3,73 %
Foncier non bâti	22,48 %
Taxe professionnelle	3,38 %

Soit un produit fiscal attendu de 2 314 000,00 €.

C) AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS : BUDGET ANNEXE D'ACTION SOCIALE,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'amortir les subventions d'équipement sur une durée de **1 an** pour les subventions d'équipement destinées aux personnes de droit public et de **1 an** pour les subventions d'équipement destinées aux personnes de droit privé.

10/ DIVERS

Motion prise en Conseil de Communauté en date du 29 janvier 2007

MOTION : FONCTIONNEMENT DE LA LIGNE STRASBOURG-SAALES

La Communauté de Communes de la Haute-Bruche participe depuis plusieurs années à l'adaptation des transports publics aux besoins locaux. Ainsi, elle a aidé au financement du bloc autonome en gare de Saint-Blaise-La-Roche permettant d'améliorer le cadencement des trains le matin.

Cet aménagement est opérationnel depuis décembre 2006, grâce à l'engagement fort de la Région Alsace, de l'Union Européenne et de la SNCF. En complément de cet investissement, le Conseil Général du Bas-Rhin a mis en œuvre un dispositif de rabattement. L'ensemble des vallons adjacents de la Climontaine, de Plaine, de la Chirrgoutte, de la Rothaine et du Framont, tous villages non desservis par le train devront bénéficier d'un service de transport routier, soit sous forme de lignes régulières, soit sous forme de Transport à la Demande, à destination des gares de la Vallée.

CONSIDERANT l'intérêt de cette opération pour l'amélioration de la desserte ferroviaire dans la Haute-Vallée de la Bruche,

Les élus communautaires

Expriment leur mécontentement pour les retards survenus ces dernières semaines sur la ligne Saâles, Strasbourg. Ces retards n'ont pas été expliqués aux usagers.

Demandent à la SNCF, en charge de l'exploitation de cette ligne, de veiller au respect des horaires. Ceci est indispensable pour valoriser le transport public collectif.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 Heures 10.

PAGE

PAGE 8